

Séance du 17 février 2023

Délibération n° 2023\_14

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 10 février 2023

Etaient présents : SAËS Philippe, TOPALOV Todor, LABOULAIS Monia, BREUSSIN Joël, DULAURIÉ Jérémy, HENNOTE Stéphanie, RENARD Jeanne, ROMIEU Tanguy, ROTH Odile et SÉRÉ Sandrine.

Etaient absents : DANDRÉ Fabien, DESPAGNET Guillaume, DESTRUHAUT Thierry et LARGEAU Brigitte.

**Objet : Location d'un local commercial**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de location pour un usage professionnel d'un local communal situé 945 route de Mont-de-Marsan – 40090 SAINT-MARTIN-D'ONEY par Monsieur BAYARD William, gérant de la société « La Toque de Quitterie » pour le Bar-Restaurant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de louer à Mr BAYARD William domicilié 835 avenue de Brassens – 40110 Ygos-Saint-Saturnin, gérant de la société « La Toque de Quitterie » un local communal sis 945 route de Mont-de-Marsan – 40090 SAINT-MARTIN-D'ONEY cadastré Section AA n° 12 et n° 13. Ce local commercial (Bar-Restaurant) possède une surface utile de 335,79 m<sup>2</sup>.
- **FIXE** le montant mensuel du loyer à 1 500 euros HT, payables en début de chaque mois auprès de la Trésorerie de Mont-de-Marsan Agglomération. Ledit loyer sera révisé chaque année, à la date du début de la location, en fonction de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction connu au jour de la location, à savoir le 1<sup>er</sup> mars 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer le bail de location en l'étude de Maître Florence OHACO-EYMERY Florence, notaire à Labrit (Landes). Les frais et émoluments de l'acte dressé seront supportés par le bailleur et le locataire chacun pour moitié.

Pour extrait conforme,  
Saint Martin d'Oney, le 21 février 2023

Le Maire,  
Philippe SAËS

